

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 26/07/2022

SÉCHERESSE/RÉHYDRATATION DES SOLS

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 11 juillet 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes d'**Aguessac** et de **Millau** pour le phénomène "sécheresse/réhydratation des sols" survenu entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, est paru au Journal Officiel de la République le mardi 26 juillet.

Les sinistrés de ces communes disposent d'un délai de 10 jours maximum, à compter de la publication de l'arrêté, pour présenter ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances, soit **jusqu'au lundi 8 août 2022**.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr